

# Réunion du conseil municipal

## du 5 octobre 2018

Présents : Mmes DIGUE, COTTIER, CROIXMARIE, NEVEU, MALEUVRE, PRIME  
Mrs JAGAUT, LASSALLE, CHOLET, ÉTENDARD  
Excusés avec procuration : Mr CLÉMENT pour Mr LASSALLE ;  
Mr BOURDEAU pour Mme DIGUE  
Absents : Mrs BARREL et LURTON  
[ information : arrivée de Mme Cottier à 21h10, ce qui explique la différence du nombre de votants lors des différentes délibérations ]

### Décision Modificative N° 1

Suite aux travaux d'isolation de l'école et à quelques modifications du devis, il nous faut un crédit de financement supplémentaire qui sera pris sur un autre compte d'investissement.

2313 Construction-opération n°58 Travaux Salle Polyvalente  
- 1.219€

2313 Construction-opération n°52 Travaux Ecole  
+1.219€

Vote : 11 Pour

### Convention de la mise en Réseau de la Bibliothèque

Notre bibliothèque poursuit son investissement et notamment avec la signature de la convention de mise en réseau avec la Communauté de Communes. Cette convention permettra de bénéficier d'une interface entre les logiciels informatiques, de cartes de lecteurs, de codes barres, de licences, de la maintenance, d'un service de navette pour la circulation des documents et de l'inscription gratuite pour tous.

Cela aura pour conséquence de bénéficier d'un choix beaucoup plus large de livres et surtout à la demande.  
Vote : 11 Pour

Les bénévoles poursuivent leur « engagement » avec un amour des livres et de découverte constante. Suite à cette mise en réseau, François DOUDARD suivra une formation pour l'installation du nouveau logiciel. Cette dernière aura lieu dans le courant du 1er trimestre 2019.

### Opposition aux transferts des charges vers la Communauté de Communes des compétences Eaux et Assainissement

Suite à différentes modifications de la Loi NOTRE du 7 août 2015 et à la loi N°2018-702 du 3 août 2018 nous demandant de transférer la compétence Eaux et Assainissement à la Com.Com. avant le 1er janvier 2020, un consensus de l'ensemble des communes de notre territoire s'oppose à ce transfert, sachant que cette loi nous laisse le temps de faire ce transfert au plus tard le 1er janvier 2026. Il est demandé au Conseil de se positionner contre ce transfert de compétence.

Vote : 12 Pour

*Suite à ce refus de transfert de charges, nous gardons donc notre budget assainissement et nous restons maître de notre budget et de nos investissements.*

### Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente

Suite à la rédaction du règlement intérieur de la salle en date du 13 février 2015, une modification doit être faite sur la location de la salle de la collectivité. Celle-ci n'étant jamais demandée, nous décidons de l'enlever de la location.

Vote : 12 Pour

### Divers

Repas du CCAS du 06 octobre : 57 personnes y ont assisté. Mise en place de la Boîte à Livres Place de L'église.

Points sur la garderie du soir : suite à une rencontre avec la commission scolaire et le personnel communal qui s'occupe de la garderie, il est prévu de réaliser une enquête auprès des parents pour connaître la réalité de leurs besoins.



**La Chasse a repris** avec des zones définies de droit de chasse et de non chasse. Vous trouverez un plan communal pour situer la réserve communale. La surface minimale est de 143 ha pour une surface en réserve de 175 ha. Elle sert à la protection de la faune et de la flore, et la chasse n'y est donc pas autorisée. Cette mise en place est définie par le bureau de la chasse et validée par la fédération de chasse.

**Pour les chasseurs le port du gilet, d'un brassard, d'un vêtement orange est obligatoire**, en battue du 15 août jusqu'à fin mars de l'année suivante ou pendant la période de chasse du 16 septembre 2018 au 13 janvier 2019. Les heures d'ouverture sont de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en période d'hiver, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 en période d'été. **Pour plus de renseignements n'hésitez pas à passer en Mairie.**

